

PROJET DE POSE DE CABLE DE FIBRE OPTIQUE

Secteur de Marseille - Atterrage à la plage de Bonneveine



DOSSIER DE DEMANDE DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

*Articles L.2124-3 et suivants, articles R.2124-1 et suivants du code général
de la propriété des personnes publiques*

DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

*Articles L.214-1 à L.214-6, articles R.214-1 et suivants du code de
l'environnement*

sipartech

Version 3.0

Juillet 2015

Référence Contrat iXSurvey : 84C010 – SIPARTECH – Projet de pose de câbles de fibre optique

Référence Document iXSurvey :

iXSurvey_SIPARTECH_ProjetPoseFibreOptique_ConcessionDéclaration_MARSEILLE_V3.0

Siège social : 55 Avenue Auguste Renoir
78160 Marly le Roi – France
Site industriel : 46 Quai François Mitterrand
13600 La Ciotat - FRANCE

Tél : +33 (0) 4 42 71 33 33
Fax : +33 (0) 1 30 08 86 01
www.ixsurvey.com

Société par action simplifiée au capital de 4 100 000 €
R.C.S Versailles 478950 504
SIRET 478 950 504 00017 – Code APE 7 11B
N° TVA Intra FR 304 78950 504

INFORMATIONS ASSURANCE QUALITE

PROJET	ETUDE DE REALISATION D'UN LIEN EN FIBRE OPTIQUE	
Client	SIPARTECH	
Référence Contrat iXSurvey	84C010 – SIPARTECH – Projet de pose de câbles de fibre optique	
Référence Contrat Client		
Titre du document	Dossier de demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau	
Référence du document	iXSurvey_SIPARTECH_ProjetPoseFibreOptique_ConcessionDéclaration_MARSEILLE_V3.0	
Version	3.0	
Date de livraison	10/08/2015	
Préparé par	Julie FRANCES Laura BARDET Agathe HUSSHER Nicolas CHAPLAIN Carole CHAIZE Aurore BARBERO	Biologiste marin Biologiste marin Géologue Océanographe Hydrographe Cartographe
Vérifié par	Eric DELORT	Directeur iXSurvey

REVISIONS DU DOCUMENT

COMMENTAIRE	VERSION	PREPARE PAR	VALIDE PAR	DATE
Etude des Incidences sur l'Environnement	Version 1.0	Julie FRANCES Laura BARDET	Eric DELORT	01/07/2014
Etude des Incidences sur l'Environnement	Version 2.0	Laura BARDET	Eric DELORT	21/11/2014
Etude des Incidences sur l'Environnement	Version 3.0	Laura BARDET	Eric DELORT	10/08/2015

Le lecteur avertie trouvera dans ce document l'ensemble des pièces constituant le dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime ainsi que le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour le projet de pose d'un câble sous-marin de télécommunication reliant Marseille à Monaco.

ii

Le tableau suivant présente les pièces à consulter pour chacun des deux dossiers :

Nom de la pièce	Dossier de demande de concession	Dossier de déclaration
Pièce 1 : Nom et adresse du demandeur	X	X
Pièce 2 : Emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux et l'activité doivent être réalisés	X	X
Pièce 3 : Nature, consistance, volume de l'objet de l'ouvrage, des travaux ou de l'activité envisagée ainsi que les rubriques de la nomenclature	X	X
Pièce 4 : Etude d'incidence sur l'eau et les milieux aquatiques et notice d'incidence Natura 2000	X	X
Pièce 5 : Moyens de surveillance prévus et si l'opération présente un danger, les moyens d'intervention	X	X
Pièce 6 : Eléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier		X

Tableau 1 : Synthèse des pièces à consulter pour le dossier de demande de concession et pour le dossier de déclaration.

Le présent dossier concerne le câble MML, allant de Marseille à Monaco (Principauté de Monaco).

iii

Ce dossier fait suite au dossier MML déposé le 21 novembre 2014, par la Société SIPARTECH, concernant deux câbles atterrissant à la plage de Bonneveine. Par courrier du 16 février 2015, la préfecture a fait part de son intention de ne pas s'opposer à ce projet correspondant à la lettre d'accord pour le commencement des travaux.

Cette demande d'atterrissement de câbles a évolué et maintenant fait l'objet de deux dossiers séparés mais cohérents entre eux concernant toujours deux câbles, l'un appelé MML appartenant à la société SIPARTECH et l'autre AAE-1 appartenant à la société OMANTEL France : cela a été confirmé officiellement par courriers des deux sociétés le 21 juillet 2015.

Les dossiers sont très voisins et les tracés sont identiques au premier dossier dans la traversée des Posidonies (Pièce 2 Figure 48, page 53) et légèrement différents ensuite pour des raisons d'ingénierie (séparation des câbles, croisement des câbles existants, etc.) mais, comme le montrent les dossiers (Pièce 2 Figure 46 page 50 et Pièce 4 Figure 72 page 98), aucune incidence supplémentaire n'a été notée.

Le câble AAE-1 utilisera la même chambre de plage que le câble MML, sa structure est voisine du câble MML. Cependant le câble AAE-1 est télé-alimenté en courant continu (pas de champ magnétique) et nécessite une prise de terre à la proximité de la chambre de plage. L'itinéraire d'AAE-1 s'écarte alors de celui de MML après la sortie du cœur de Parc pour prendre la direction de l'Egypte et non de Monaco.

Les plannings de réalisations seront séparés de quelques mois et réalisés par deux sociétés différentes : Alcatel pour SIPARTECH et TE-Subcom pour OMANTEL France, deux spécialistes de ce domaine.

Il apparaîtrait donc judicieux de traiter ces dossiers de manière concomitante, comme convenu lors de la réunion à la DDTM13 le 16 juillet 2015.

SOMMAIRE

GLOSSAIRE



RESUME NON TECHNIQUE



PIECE 1

Nom et adresse du demandeur



PIECE 2

Emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux et l'activité doivent être réalisés



PIECE 3

Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage, des travaux ou de l'activité envisagés ainsi que les rubriques de la nomenclature



PIECE 4

Etude d'incidence sur l'eau et les milieux aquatiques et notice d'incidence NATURA 2000



PIECE 5

Moyens de surveillance prévus et, si l'opération présente un danger, les moyens d'intervention



PIECE 6

Éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

